



DIRECTION INTERREGIONALE DE DIJON
CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN

Le 26 novembre 2025

NOTE DE SERVICE N° 344/2025

Objet : Colis à l'occasion des fêtes de fin d'année 2025.

- PJ** :- Annexe 1 : Formulaire d'option à remplir en cas de réception d'un colis postal de fête de fin d'année dépassant le poids autorisé ou contenant des objets ou produits interdits ;
- Annexe 2 : Inventaire détaillé du colis de fin d'année ;
 - Annexe 3 : Réception d'un colis de fin d'année par la poste/ dépôt d'un colis de fin d'année en dehors d'un rendez-vous parloir programmé/ dépôt d'un colis de fin d'année par une tierce personne ;
 - Annexe 4 : formulaire demande de dépôt de colis par une personne non titulaire d'un permis de visite/formulaire de demande de réception de deux colis.

La demande de dépôt de colis à l'occasion des fêtes de fin d'année 2025 est autorisé du :

Lundi 01 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026 inclus

Une personne détenue peut recevoir **un colis** durant cette période, dont le poids ne peut excéder **5 kilos**.

Si, après contrôle, le poids du colis reçu est inférieur à 5kg, la personne détenue peut demander l'autorisation du chef d'établissement par courrier pour recevoir un deuxième colis permettant d'arriver à un total de 5kg.

Exemple : une personne détenue reçoit un colis de 5kg, auquel on enlève 1kg de denrées périssables. Son colis est donc de 4kg. Elle peut demander à recevoir un deuxième colis dont le poids n'excède pas 1 kg

Le colis doit comporter un inventaire détaillé de son contenu précisant le nom et le prénom du visiteur ainsi que le nom, le prénom et le numéro d'écrou du détenu bénéficiaire (**cf annexe**).

Le colis peut contenir des aliments qui se conservent à l'air libre, hors réfrigérateur, sous emballage transparent ou dans une boîte en plastique transparente, des vêtements, du linge, des livres, des photographies, des lettres, des jeux...

Sont formellement interdits :

- Tous les emballages contenant du métal.
- Les denrées alimentaires alcoolisées.
- Les produits alcooliques (eau de toilette, parfum...), les produits d'hygiène.
- Les chewing-gums.
- Les denrées périssables dont la conservation n'est pas possible à température ambiante.
- Les produits liquides.
- Le tabac à rouler et les cigarettes.
- Les plantes.
- Les animaux.

➤ Les modalités de remise des colis

Les colis seront déposés à l'établissement :

- Soit à **l'occasion d'un parloir le week-end**, il peut être déposé par une personne titulaire d'un permis de visite à l'occasion des parloirs, par un bénévole associatif, aumônier ou un représentant consulaire.

Le colis peut aussi être déposé le week-end aux horaires des parloirs par une personne non titulaire d'un permis de visite après **demande de la personne détenue et autorisation préalable du chef d'établissement (voir annexe)**

- Soit par **voie postale**, si la personne détenue ne bénéficie d'aucun permis de visite ou n'a pas eu de visite au cours des 3 derniers mois, **sur demande de la personne détenue et autorisation préalable du chef d'établissement (voir annexe)**

➤ Les modalités de contrôle des colis

Concernant les colis déposés à l'établissement lors des week-ends : Les jours de parloirs, des agents sont désignés par le gradé parloir pour peser les colis à l'abri famille, si les colis pèsent plus de 5 kg, les familles sont chargées de trier pour arriver au poids autorisé. Les agents amènent ensuite les colis par chariots pour passage sous le bagage X, et font un contrôle minutieux des colis dans le hall avant le PCI.

Concernant les colis postaux : L'agent vaguemestre assure la réception des colis postaux, il les passe au bagage X et les amène par chariot au vestiaire. Les agents titulaires du poste vestiaire assurent le contrôle des colis les jours de semaine (du lundi au vendredi) en présence de la personne détenue, pour attester l'ouverture contradictoire.

Tout colis postal réceptionné par une personne détenue lors de la période des fêtes de fin d'année dépassant le poids autorisé de 5 kilos, doit faire **l'objet d'un tri en présence de la personne détenue destinataire (cf annexe)**, afin d'atteindre la limite réglementaire prévue.

La personne détenue doit dans ce cas choisir ce qu'elle veut garder en priorisant les denrées alimentaires.

➤ Les modalités de traçabilité

Pour garantir la traçabilité et veiller à ce que les personnes détenues ne disposent pas de plus de 5 kg, le vaguemestre établit une liste des personnes détenues ayant déjà reçu leur colis annuel par voie postale, qu'il enregistre ensuite dans un tableau récapitulatif toutes les réceptions de colis. Ce tableau est communiqué par l'agent vaguemestre le vendredi pour que le gradé parloir du samedi en dispose.

A l'issue des parloirs du samedi, le gradé parloir s'assure de la traçabilité de la réception des colis déposés, ainsi que leur poids après contrôle, et enregistre ces données dans le tableau. Il le communique ensuite au gradé parloir du dimanche. Ce dernier réitère l'opération pour les parloirs du dimanche, puis communique en fin de week-end le tableau à l'agent vaguemestre et le vestiaire par mail.

Toute difficulté dans l'application de cette note de service doit être remontée sans délai au chef de détention.

La Cheffe d'Etablissement
par intérim
Cécile **BRASSART**



ANNEXE 1

FORMULAIRE D'OPTION – À REMPLIR EN CAS DE RÉCEPTION D'UN COLIS POSTAL DE FÊTE DE FIN D'ANNÉE DÉPASSANT LE POIDS AUTORISÉ OU CONTENANT DES OBJETS OU PRODUITS INTERDITS

Tout colis postal réceptionné par une personne détenue lors de la période des fêtes de fin d'année dépassant le poids autorisé de 5 kg ou contenant des objets ou des produits interdits, doit faire l'objet d'un tri, en présence de la personne détenue destinataire, afin d'atteindre la limite réglementaire prévue.

Il importe que les denrées alimentaires soient priorisées parmi ce que la personne détenue choisit de conserver.

Références textuelles :

- Article R. 332-42 code pénitentiaire ;
- Circulaire JUSK1140029C du 20 février 2012 relative au maintien des liens extérieurs des personnes détenues par les visites et l'envoi ou la réception d'objets ;
- Note du 17 novembre 2014 relative aux dispositifs des fêtes de fin d'année.

Nom :

Prénom :

N° d'écrou :

Colis réceptionné le :

Poids du colis :

Après avoir effectué un tri en présence d'un personnel de l'administration pénitentiaire, la personne détenue choisit (cochez une seule case) :

- Le don à une association (dans la mesure du possible)
- Le dépôt au vestiaire (à condition que les biens soient compatibles avec cette option)
- Le renvoi à l'expéditeur aux frais de l'expéditeur, ou à défaut de la personne détenue

Signature de la personne détenue :

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ DU COLIS DE FIN D'ANNÉE

Conformément à la note du 17 novembre 2014 relative aux dispositifs des fêtes de fin d'année

Nom de la personne détenue :

Prénom de la personne détenue :

Numéro d'écrou :

**Le poids du colis ne
doit pas dépasser 5 kg**

CONTENU DU COLIS (lister tous les produits apportés) :

Nom et prénom de la personne déposant le colis :

Signature du dépositaire :

Date du dépôt :

RÉCEPTION D'UN COLIS DE FIN D'ANNÉE PAR LA POSTE

Monsieur _____

Écrou n° _____

UGC : _____

demande à se faire envoyer par voie postale un colis alimentaire par Monsieur /
Madame (voir courrier ci-joint) :

Décision de l'autorité hiérarchique : OUI NON

Identification de l'autorité hiérarchique : _____

**Vous devez impérativement obtenir l'accord de l'autorité
hiérarchique ci-dessus pour que votre colis ne soit pas refusé à
La Poste et renvoyé à l'expéditeur.**

**DÉPÔT D'UN COLIS DE FIN D'ANNÉE EN DEHORS D'UN
RENDEZ-VOUS PARLOIR PROGRAMMÉ**

DU LUNDI AU VENDREDI

Monsieur _____, écrou n° _____

demande à se faire déposer un colis alimentaire par Monsieur / Madame :

Décision de l'autorité hiérarchique : OUI NON

Identification de l'autorité hiérarchique : _____

Si accord :

Date de dépôt : _____

Date de restitution : _____

Identification et émargement du personnel de surveillance : _____

**DÉPÔT D'UN COLIS DE FIN D'ANNÉE PAR
UNE TIERCE PERSONNE**

SAMEDI - DIMANCHE

Monsieur _____, écrou n° _____

demande à se faire déposer un colis de fin d'année par Monsieur / Madame :

Décision de l'autorité hiérarchique : OUI NON

Identification de l'autorité hiérarchique : _____

Si accord :

Date de dépôt : _____

Date de restitution : _____

Identification et émargement du personnel de surveillance : _____



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté,
Égalité
Fraternité*

**Direction de
l'administration pénitentiaire**

Direction interrégionale des
Services Pénitentiaires de DIJON

CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉPÔT DE COLIS PAR UNE PERSONNE NON TITULAIRE D'UN PERMIS DE VISITE

Nom : Prénom : N° d'écrou :

Je sollicite le dépôt d'un colis par une personne ne disposant d'un permis de visite.

➤ *Identité de la personne dépositaire*

Nom : Prénom : Lien :

Date :

Signature de la personne détenue :

Avis direction :

Accordé

Non accordé

Date :

Signature direction :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉCEPTION DE DEUX COLIS

Nom : Prénom : N° d'écrou :

Je sollicite la réception exceptionnelle de deux colis de Noël. Je suis informé que le poids total des deux colis ne doit pas dépasser 5 kg, conformément à la note à l'attention de la population pénale.

Date :

Signature de la personne détenue :

Avis direction :

Accordé

Non accordé

Date :

Signature direction :